

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - RENOUELEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE NIORT

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Dominique CHAUSERAY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Olivier POIRAUD, Katia PONCELET, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absentes :

Christelle CHASSAGNE, Rose-Marie NIETO.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Guillaume RIOU, Victor TURPAUD-FIZZALA.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) DE NIORT

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code du Patrimoine ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) approuvés par l'arrêté préfectoral n°79-2025-02-25-00001 du 25 février 2025 ;

Vu la délibération C37-02-2022 du 7 février 2022, mettant en place la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Niort ;

Vu la délibération C41-02-2023 du 20 février 2023, portant renouvellement de la Commission Locale du Site patrimonial Remarquable de Niort ;

Vu la délibération C58-02-2024 du 8 février 2024, portant modification de la composition de la Commission Locale du Site patrimonial Remarquable de Niort ;

Vu l'avis favorable de l'Etat sur le projet de composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Niort daté du 11 août 2026 ;

La CAN a mis en place la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Niort (PSMV, AVAP) conformément à l'article D.631-5 du Code du Patrimoine.

Suite aux renouvellements des mandats électoraux, les représentants désignés par le conseil municipal en son sein ou, le cas échéant, désignés en son sein par l'organe délibérant de l'EPCI compétent ayant évolués, nous proposons d'instituer la Commission Locale du SPR de Niort de la façon suivante :

1° Des membres de droit : le président de la Commission Locale (ici, le Maire de Niort), le ou les maires des communes concernées par un site patrimonial remarquable ou son représentant, le cas échéant leurs représentants (ici, le 1^{er} Adjoint au Maire de Niort, en charge de l'espace public, de la gestion durable du patrimoine et de la performance énergétique) ; la Préfète des Deux-Sèvres, le Directeur Régional des Affaires Culturelles, l'Architecte des Bâtiments de France.

2° Un maximum de quinze membres nommés

- **Un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine**

Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

Titulaire : M ^{me} Gaële CALVEZ	Suppléante : M ^{me} Sandrine GUIHÉNEUF
--	---

La Fondation du Patrimoine

Titulaire : M. Pierre-André MASTEAU	Suppléante : M ^{me} Virginie MARCHAL
-------------------------------------	---

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres

Titulaire : M ^{me} Delphine PAGE	Suppléante : M ^{me} Morgan LE BOT
---	--

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement

Titulaire : M. François-Xavier BERTHOD	Suppléante : M ^{me} Pascale NOURAUD
--	--

- **Un tiers de personnalités qualifiées, avec un représentant**

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

Titulaire : M. Laurent MOREAU	
-------------------------------	--

Le Conseil de l'ordre des architectes

Titulaire : M. Benoit ENGEL	Suppléant : M. Arnaud LOIZELEUR
-----------------------------	---------------------------------

L'Inspection des Sites, Paysagistes Diplômés par Le Gouvernement

Titulaire : M. Sylvain PROSVOST	Suppléante : M ^{me} Hélène BIZET
---------------------------------	---

La Fédération Française du Bâtiment

Titulaire : M. Franck MICHELON	Suppléant : M. Raphaël DURAND
--------------------------------	-------------------------------

- **Un tiers de représentants désignés par le conseil municipal en son sein ou, le cas échéant, désignés en son sein par l'organe délibérant de l'EPCI compétent**

Titulaire : la Vice-Présidente déléguée à l'aménagement et aux coopérations territoriales, M^{me} Nathalie VINATIER

Suppléant : le Vice-Président délégué à la Politique de ville, M. Romain DUPEYROU

Titulaire : la Vice-Présidente déléguée à la culture et à la valorisation du patrimoine historique, M^{me} Elisabeth MAILLARD

Suppléante : la Vice-Présidente déléguée au Tourisme et à l'attractivité du territoire, M^{me} Christelle CHASSAGNE

Titulaire : Le septième adjoint au Maire de Niort chargé de la transition écologique, de l'urbanisme durable et des énergies renouvelables, M. Thibault HEBRARD

Suppléante : La conseillère municipale de Niort déléguée au patrimoine, bâtiments historiques, archives et mémoire, culture, M^{me} Chloé BANLIER

Titulaire : La douzième adjointe au Maire de Niort chargée de l'habitat, du logement et de la valorisation du patrimoine historique, M^{me} Véronique ROUILLE-SURAULT

Suppléant : Le cinquième adjoint au Maire de Niort en charge des quartiers, de la politique de la ville, de la vie participative et de la coopération citoyenne, M. Philippe TERRASSIN

Le projet de règlement intérieur sera présenté lors de la première séance de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Niort.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Niort ;
- Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».